

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**22 OCTOBRE 2020**  
**18H30**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 22 octobre 2020, de manière virtuelle.

Présents:           Maire:           Monsieur Beny Masella  
                  Conseillères: Madame Elizabeth Ulin           Siège 2  
                                  Madame Colleen Feeney       Siège 3  
                                  Madame Maria Torres         Siège 4

Absent:            Conseiller   Monsieur Dino Mazzone       Siège 1

Aussi présents:   Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale  
                  Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

**NOTE** Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel no 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 3, paragraphe 14).

**1. Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.

# 20201022-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h50.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 22 octobre 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

# 20201022-002

**3. Bibliothèque publique de Montréal-Ouest – Entente de contribution financière (transitoire)**

ATTENDU QUE la Ville a accepté une offre d'achat d'un promoteur immobilier pour le lot 1 292 196 où se trouve actuellement la Bibliothèque publique de Montréal-Ouest ;

ATTENDU QUE la Ville et la Bibliothèque se sont entendues sur les modalités d'un protocole d'entente régissant la portée et l'étendue de l'échange de services entre eux pendant la période de transition durant la construction de l'immeuble sur ledit lot et jusqu'à ce que la Bibliothèque déménage dans ce nouvel immeuble ;

ATTENDU QUE l'un des engagements pris par la Ville dans le protocole d'entente est de supporter les frais raisonnables de déménagement et de loyer de la Bibliothèque pendant la période de transition ;

ATTENDU QUE les deux parties ont négocié et convenu des conditions d'une entente de contribution financière transitoire à cet effet.

ATTENDU QUE ladite entente de contribution financière est liée à la négociation et à la conclusion d'une entente avec un tiers pour la location d'un espace où la Bibliothèque sera située pendant cette période.

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte de conclure une entente transitoire pour une contribution financière avec la Bibliothèque publique de Montréal-Ouest.
- 2) Que la durée de cette entente soit de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec deux options de renouvellement annuel si le bail est lui-même renouvelé.
- 3) Que la Directrice générale, Me Raffaella Di Stasio, soit autorisée à signer cette entente de contribution financière au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20201022-003

**4. Période de questions du public**

La période de questions du public n'a pu avoir lieu puisque la séance du Conseil était tenue à huis clos en conformité à l'arrêté ministériel 2020-029 précité.

**5. Levée de la séance**

À 18h55, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20201022-004

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20201022*